

Réunion de Conseil Municipal du 3 mars 2021

Convocation du Conseil Municipal en date du 25 février 2021, adressée individuellement par mail et par écrit, à chaque conseiller, pour délibérer sur :

Ordre du jour :

- Enfouissement des réseaux : plan de financement prévisionnel
- Budget Commune : Amortissements
- Comptes de gestion 2020 (assainissement, commune)
- Compte administratif 2020 Assainissement
- Compte administratif 2020 Commune
- Affectation des résultats 2020 Assainissement
- Affectation des résultats 2020 Commune
- Remontée des résultats du budget assainissement
- Budget 2021 Assainissement
- Budget 2021 Commune
- Questions diverses

Le Maire,

L'an deux mil vingt et un, le 3 mars 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Mr PRINCAY Benoit, Maire.

Etaient Présents : ARNOULD Bertrand, BONNIN Marc, BOURDON David, BOURDON Mélanie (arrivée à 18h48), GIROUARD Frédéric, GUNTZ Stéphanie (arrivée à 19h20), METHE Gérald, MEUNIER Luc, MIREBEAU Sylvie, MOREAU Jean-François, NERGEAULT Sébastien, PANIER Marie-Laure, PLAINCHAMP Mathilde, PRINÇAY Benoit, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Présence de Monsieur PATRAC, Comptable des Finances Publiques (Neuville de Poitou)

Etaient Excusés :

Secrétaire de séance : METHE Gérald

Pouvoirs :

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à apporter au compte-rendu.

L'approbation est reportée à la prochaine réunion de conseil municipal.

Arrivée de BOURDON Mélanie à 18h48

Enfouissement des réseaux : Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des réseaux et présente le plan de financement prévisionnel. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet d'enfouissement des réseaux et de l'autoriser à déposer les demandes de subventions auprès du Département de la Vienne au titre du Volet 3 du programme Activ.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Sorégies Grand'Rue + Petite couture	50 991,59 €	Syndicat Energies Vienne Grand'Rue + Petite Couture	13 130,76 €
Sorégies La Mothe	6 509,19 €	Syndicat Energies Vienne La Mothe	4 192,87 €
SRD réseau télécom	81 007,72 €	Département de la Vienne	19 400,00 €
Orange réseau télécom	5 916,97 €	Commune	107 701,84 €
Total HT	144 425,47 €	Total	144 425,47 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet d'enfouissement des réseaux
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Département de la Vienne et du Syndicat Energies Vienne
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou en cas d'empêchement l'un des adjoints, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Budget Commune : Amortissements

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Haut-Poitou a un service urbanisme qui instruit les demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme pour la commune.

La Communauté de Communes dispose d'un logiciel « Rad's » pour l'instruction des dossiers et refacture aux communes la partie investissement (achat logiciel) et la partie fonctionnement (au nombre de dossiers).

Le montant payé en décembre 2020 (69,57 €) au compte 204111 n'a pu être amorti car les crédits ouverts sur le compte 204111 n'étaient pas suffisants en fin d'exercice.

A compter de 2021, l'article comptable à utiliser est le 2041511 au lieu du compte 204111.

Monsieur le Maire ajoute que les immobilisations de peu de valeur ou la consommation est très rapide peuvent être amorties sur une année.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales énumère à l'article L.2321-2 les dépenses obligatoires, parmi lesquelles figurent les amortissements.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, les comptes 204 (subventions d'équipement versées), doivent faire l'objet d'un amortissement obligatoire.

Monsieur le Maire propose :

- de procéder sur l'exercice 2021 à l'amortissement des subventions versées en 2020 € pour un montant de 69,57 € à l'article 204111 sur 1 an.
- Qu'à compter de 2021, l'amortissement concernant le 2041511 sera effectué sur 1 an

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE de procéder sur l'exercice 2021 à l'amortissement des subventions versées en 2020 pour un montant de 69,57 € à l'article 204111 sur 1 an
- DÉCIDE qu'à compter de 2021, l'amortissement concernant le 2041511 sera effectué sur 1 an

Arrivée de GUNTZ Stéphanie à 19h20

Comptes de gestion 2020 (assainissement, commune)

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestions constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les comptes de gestions du trésorier municipal pour l'année 2020. Ces comptes de gestions, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes

Compte administratif 2020 Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame COURLIVANT Nicole, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par Monsieur PRINÇAY Benoit, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement 2020				
	Prévues	Réalisées		Résultat
Dépenses	35 271,28 €	18 586,22 €		19 245,38 €
Recettes	35 271,28 €	37 831,60 €		
Investissement 2020				
	Prévues	Réalisées	Restes à réaliser	Résultat
Dépenses	62 144,96 €	9 889,87 €	0,00 €	2 706,16 €
Recettes	62 144,96 €	12 596,03 €	0,00 €	
Résultat Global				21 951,54 €

Conformément à la loi, Monsieur PRINÇAY Benoit, Maire, se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame COURLIVANT Nicole, cette dernière demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE le compte administratif du budget annexe Assainissement 2020

Compte administratif 2020 Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame COURLIVANT Nicole, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par Monsieur PRINÇAY Benoit, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement 2020				
	Prévues	Réalisées	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	846 476,96 €	376 919,82 €	180 934,73 €	
Recettes	846 476,96 €	557 854,55 €		
Investissement 2020				
	Prévues	Réalisées	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	621 877,23 €	359 075,66 €	- 126 038,95 €	870,00 €
Recettes	621 877,23 €	233 036,71 €		

Conformément à la loi, Monsieur PRINÇAY Benoit, Maire, se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame COURLIVANT Nicole, cette dernière demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE le compte administratif du budget principal de la Commune 2020

Affectation des résultats 2020 Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PRINÇAY Benoit, Maire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020.

FONCTIONNEMENT 2020			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2020	18 586,22 €	37 831,60 €	19 245,38 €
Report exercices précédents		13 963,55 €	13 963,55 €
Restes à réaliser			
Résultat cumulé exercice 2020			33 208,93 €
INVESTISSEMENT 2020			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2020	9 889,87 €	12 596,03 €	2 706,16 €
Report exercices précédents		49 548,93 €	49 548,93 €
Restes à réaliser			
Résultat de clôture 2020			52 255,09 €

Proposition d'affectation des résultats :

- Fonctionnement recettes compte 002 pour 33 208,93 €
- Investissement recettes compte 001 pour 52 255,09 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE l'affectation des résultats 2020 du budget annexe de l'Assainissement

Affectation des résultats 2020 Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PRINÇAY Benoit, Maire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,

FONCTIONNEMENT 2020			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2020	376 919,82 €	557 854,55 €	180 934,73 €
Report exercices précédents		265 579,96 €	265 579,96 €
Restes à réaliser			
Résultat de clôture 2020			446 514,69 €
INVESTISSEMENT 2020			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2020	359 075,66 €	233 036,71 €	- 126 038,95 €
Report exercices précédents		35 059,27 €	35 059,27 €
Résultat de clôture 2020			- 90 979,68 €
Restes à réaliser	870,00 €		870,00 €
Besoin de financement			- 91 849,68 €

Proposition d'affectation des résultats :

- Fonctionnement recettes compte 002 pour	354 665,01 €
- Investissement dépenses compte 001 pour	90 979,68 €
- Investissement recettes compte 1068 pour	91 849,68 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE l'affectation des résultats 2020 du budget général de la Commune

Remontée des résultats du budget assainissement

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-1, R2221-48 et R2221-90,

CONSIDERANT que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

CONSIDERANT que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement.

CONSIDERANT que le budget annexe de l'assainissement est excédentaire à hauteur de 33 208,93 € en section de fonctionnement et 52 255,09 € en section d'investissement et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer dans le budget de la commune une partie du résultat du budget annexe de l'assainissement et de préciser que le montant de cette reprise s'élève à 10 000 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

Budget Assainissement Article 672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement : - 10 000 €
 Budget Commune : Article 7551 Excédents des budgets annexes à caractère administratif : + 10 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE d'intégrer dans le budget de la commune une partie du résultat du budget annexe de l'assainissement

- PRÉCISE que le montant de la reprise s'élève à 10 000 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

Budget Assainissement :

Article 672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement : - 10 000 €

Budget Commune :

Article 7551 Excédents des budgets annexes à caractère administratif : + 10 000 €

Budget 2021 Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;

Monsieur le Maire présente le projet de budget Assainissement pour l'année 2021 ;

Le budget est équilibré en section de fonctionnement à 54 343,66 € et en section d'investissement à 67 781,78 € ; après reprise des résultats.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le Budget primitif Assainissement 2021

Budget 2021 Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de la Commune pour l'année 2021 ;

Le budget est équilibré en section de fonctionnement à 939 942,01 € et en section d'investissement à 895 826,83 € ; après reprise des résultats.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le Budget primitif de la Commune 2021

Questions Diverses

Panier Marie-Laure demande l'avancement du projet de participation citoyenne

Prinçay Benoit indique que les gendarmes ne souhaitent pas faire de réunion publique vu le contexte sanitaire et que le conseil municipal a délibéré pour adhérer à la participation citoyenne et pour la signature d'une convention et ajoute que les panneaux ont été achetés et sont à l'atelier.

Panier Marie-Laure demande l'avancement sur les travaux d'enfouissement des réseaux car il y a un problème de car le mercredi midi

Plainchamp Mathilde ajoute que le car ne pouvait pas passer le mercredi 24 février et qu'il a dû reculer sur une centaine de mètres et a communiqué à l'accompagnatrice de car le numéro de téléphone de Mr Méthé afin qu'elle le contacte

Méthé Gérald n'a pas reçu d'appel de l'accompagnatrice de car

Prinçay Benoit sera présent à la réunion de chantier prévue le jeudi 11 mars

Meunier Luc expose la cérémonie du 19 mars (Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc) et sollicite la présence de la conseillère défense

Prinçay Benoit demande à Moreau Jean-François de représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'Association Eco'Autrement le 19 mars

Prochaine réunion de conseil : 07 avril 2021 à 20h00

Fin de la réunion : 20h30